Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal
Québec

Direction des communications et des affaires juridiques

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 26 mai 2026

[redacted]

Objet : Votre demande d'accès aux documents reçue le 11 mai 2026 – décision

N/ Référence : 2026-2024.099-1828

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 11 mai 2026, visant à obtenir les documents suivants :

- *Je souhaite déposer une demande d'accès à l'information. La voici :*

  « Veuillez fournir des données sur le montant des radiations de créances relatives aux services de santé fournis à des patients qui ne résident pas au Canada, ainsi que sur l'obligation impayée. Veuillez ventiler les données par année pour ces cinq exercices financiers (2020-2021 à 2024-2025). Un tableau récapitulatif serait préférable. »

  (Période de recherche : du 1er avril 2020 à aujourd'hui)

Nous vous communiquons le document suivant répondant à votre demande d'accès aux documents.

- Tableau des créances_patients_non_résidents

…2

155, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2T 1H4
Téléphone : 514 413-8777 poste 207722
Télécopieur : 514 385-7808
accesauxdocuments.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 101 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

audrey lemieux
Signé avec ConsignO Cloud (26/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/fz

p. j. Avis de recours
Document (1)

AVIS DE RECOURS
EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Comptes à recevoir (CAR) des non-résidents du Canada - Obligations impayées	2 695 074,94 $	3 242 564,64 $	3 956 803,16 $	5 835 926,57 $	8 451 429,42 $	8 924 227,93 $
Radiations annuelles	111 808,88 $	256 304,55 $	507 830,89 $	932 105,81 $	288 844,62 $	1 229 778,46 $